

Le contexte de Santé Protégée

Le dispositif Parcours Santé Protégée est à destination des **enfants et adolescents du département des Pyrénées-Atlantiques** bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

Son objectif est d'**améliorer le suivi médical, paramédical, et médico-social de ce public.**

Il s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.

Il est porté par la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur le plan national et a fait l'objet d'une parution au JO par Arrêté du 28 novembre 2019 émanant du Ministère des solidarités et de la santé et du Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

Ne pas jeter sur la voie publique



Association ICA Santé 64

Établissements de Coulomme
14, rue Yan dou sabalot
64 390 Sauveterre-de-Béarn
Téléphone : 05 59 38 79 90

Enfants protégés
Et leur santé ???



Un parcours de soins coordonné
pour les enfants
et adolescents protégés

Présentation du dispositif

Pour qui ?

Tout mineur des Pyrénées-Atlantiques confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) par une mesure administrative ou judiciaire.

Pourquoi ?

Les mineurs en protection de l'enfance constituent une population particulièrement vulnérable, avec des besoins spécifiques. Leur santé peut être impactée tout au long de la vie par les violences, négligences et expériences négatives subies pendant l'enfance. L'objectif est **d'améliorer la santé globale de ces enfants et adolescents** en facilitant leur accès aux soins et le suivi de leur parcours de santé.

Comment ?

Par le biais d'un **bilan de santé initial** par un médecin généraliste ou pédiatre **volontaire**, puis par son **actualisation annuelle**, pour prévenir, soigner, et structurer un suivi médical régulier, s'assurer que les soins et suivis spécialisés préconisés soient effectués, et permettre une prise en charge précoce de toute pathologie ou situation de handicap.

Le médecin volontaire signe **une charte d'engagement** avec la structure de coordination (DAC 64) pour devenir médecin référent.



Le rôle du DAC 64

Garantir l'accès aux soins des mineurs protégés

Le Dispositif d'Appui à la Coordination, porté par l'association ICA Santé 64, assure la **coordination de ce projet et vient en appui des médecins dans l'organisation du parcours de santé** de ces mineurs.

Le dispositif Santé Protégée veille au suivi des prescriptions et des préconisations médicales concernant les **soins de santé somatique et psychique**.

Il peut dans ce cadre, en l'absence ou dans l'attente d'une prise en charge dans le droit commun (CAMSP, SESSAD, CMP, CMPP...), et pour **garantir l'accès à une prise en charge précoce**, proposer une orientation auprès de psychomotriciens, psychologues et ergothérapeutes libéraux volontaires grâce à une enveloppe dédiée.

Il s'appuie sur un **réseau pluridisciplinaire** de professionnels de santé publics et privés. Il garantit leur formation autour des **enjeux de la protection de l'enfance**.

L'équipe Santé Protégée DAC 64

Claudie PLOQUIN, coordinatrice :

- par téléphone au 06 44 03 67 10
- par courriel à claudie.ploquin@dac-64.fr

Carole NAYA, coordinatrice :

- par téléphone au 07 54 36 51 43
- par courriel à carole.naya@dac-64.fr

Alexandra BANCE, coordinatrice :

- par téléphone au 07 54 36 41 84
- par courriel à alexandra.bance@dac-64.fr

Audrey VIGNALOU, coordinatrice :

- par téléphone au 07 48 16 36 93
- par courriel à audrey.vignalou@dac-64.fr

Sylvie MISTROT, chargée de projet :

- par téléphone au 06 28 91 66 40
- par courriel à sylvie.mistrot@dac-64.fr



L'ÉGALITÉ SERAIT D'AVOIR DEUX PLOTS CHACUN. ET DE NE PAS AVOIR LA MÊME VUE.

L'ÉQUITÉ EST D'AVOIR LE NOMBRE DE PLOTS DONT CHACUN A BESOIN. POUR AVOIR LA MÊME VUE.